Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement nucléaire, des installations dotées d'un petit réacteur de recherche et des installations de catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015 de la CCSN



Septembre 2016





Décision de la CCSN relative à l'octroi d'un financement aux participants concernant le Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement nucléaire, des installations dotées d'un petit réacteur de recherche et des installations de catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015 de la CCSN

Le 17 avril 2016, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait un montant maximal de 25 000 \$ dans le cadre de son Programme de financement des participants pour aider le public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à examiner le *Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement nucléaire, des installations dotées d'un petit réacteur de recherche et des installations de catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015* (Rapport de la DITN de 2015) du personnel de la CCSN, et à présenter des commentaires écrits à la Commission. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement à la CCSN était le 30 juin 2016.

Contexte

La CCSN offrait de l'aide financière :

- pour la prestation de renseignements nouveaux, distincts et utiles à la Commission par l'intermédiaire d'interventions éclairées ayant trait au sujet examiné
- pour aider les parties intéressées à examiner le Rapport de la DITN de 2015 et à présenter des commentaires écrits à la Commission

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a été formé pour examiner les demandes d'aide financière reçues par l'administratrice du PFP de la CCSN et pour formuler des recommandations à l'intention de la CCSN sur l'allocation d'un montant maximal de 25 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient :

- Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite
- Paul Scott, directeur régional à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné les deux demandes de financement reçues par la CCSN, qui totalisaient 33 576,55 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour obtenir plus d'information sur l'aide financière aux participants et le fonctionnement du Programme, y compris les détails sur les critères d'admissibilité et les critères relatifs au financement, veuillez lire le <u>Guide du Programme de financement des participants</u>.

Décision de la CCSN à l'égard du financement des participants

La CCSN a étudié attentivement les recommandations formulées par le CEAF sur l'allocation de fonds pour l'examen du *Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement nucléaire, des installations dotées d'un petit réacteur de recherche et des installations de catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015* du personnel de la CCSN, et a approuvé le remboursement d'un montant maximal de 24 976,55 \$ pour les bénéficiaires suivants :

Demandeur	Montant maximal disponible
Première Nation de Mississauga	17 400 \$
Northwatch	7 576,55 \$
TOTAL	24 976,55 \$

Pour en savoir plus, communiquez avec Julia Szymanski, administratrice du Programme de financement des participants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, au 613-995-5415 ou à <u>cnsc.pfp.ccsn@canada.ca</u>.